[illegible] de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 JANVIER 1845.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $65, les Banques, Compagnies d'Assurances, et autres institutions publiques $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un seul objet chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, meubles, etc., à articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, &c., seront portés au compte séparément et aux prix ordinaires.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront pour la saison des plaisirs, $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics, et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

AVANCES D'ARGENT.

Des avances libérales seront faites sur des consignations adressées à nos amis du Nord, Charleston, Savannah et Kingston Jam. WOOD & SIMMONS, 81, Magasins. 20 déc

Des avances libérales seront faites sur les consignations de coton adressées à nos amis au Havre. WOOD & SIMMONS, 81, Magasins. 28 déc

Des avances libérales seront faites sur farine, porc, plomb, coton et tabac, consignés à notre maison de New York. HEWITT, HERAN & Co. 14 déc

AVANCES.—Nous ferons des avances sur coton, sucre, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis à Londres, Liverpool, Hamburg, Anvers, etc. A. GORDON, WYLIE & Co. 22 oct 52, rue Bienville.

AVANCES faites sur consignations de sucre, mélasses et café, à nos amis à St. Louis et Louisville, par G. & R. BUCHANAN, 81, Tchoupitoulas. 30 nov

DES avances libérales seront faites sur consignation de coton, chargé à bord de l'Edouard, à l'adresse de nos amis à Bordeaux. CHARLES DUFOUR, 11 Conti. 8 d

AVIS.—La société qui existait en cette ville sous la raison de L. Corning & Co. a été dissoute le 30 du mois dernier, par la mort de M. Leonard Corning. Les affaires seront liquidées par les associés survivants qui continuent le même genre d'affaires sous le nom de J. Corning & Co. CORNING & Co. de New York. JOHN EGERTON, de la Nlle Orléans. Nouvelle Orléans, 1er décembre 1844. 19 déc—30

P. C. SHANNON, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, AGENT GENERAL ET COURTIER. Continue les affaires sous son propre compte, rue Tchoupitoulas. 1 janv

W. F. VREDENBURGH & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No. 30 Vieille Levée. 1 janv—6m

WILLIAM DAVISON. JOHN PARKINSON. WILLIAM DAVIDSON & CO. Agents en coton, ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Rue du Canal, No. 81. N. Orléans. 2 nov.

ECOLE POLYTECHNIQUE, 155, Rue du Canal.

LE Dr. MACAULAY prévient respectueusement les pères et les tuteurs, qu'avec le concours de professeurs distingués, toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées, d'après les méthodes les plus approuvées, dans l'institution ci-dessus mentionnée; pour le succès de son enseignement, il se réfère aux personnes suivantes et aux autres dont les enfants sont ses élèves: L. Duvigneaud esq., Ralph King esq., Dr. Luzenberg, Charles De Blanc esq., P. Conrey esq., A. N. Ogden esq., R. N. Ogden esq., Samuel Bell esq., etc. etc. M. PERRIN, résidant dans la famille, est le Professeur français. L'institution peut recevoir encore quelques pensionnaires auxquels le principal s'engage à donner des soins particuliers en ce qui concerne la morale, le confort et les progrès littéraires. 21 déc—9m

CURE RADICALE DES CORS,

Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur.

LE Dr. ROSENBERG, de Varsovie, chirurgien de la Pologne, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle Orléans, et aux habitants en général, qu'il entreprend l'extraction des cors, excroissances de chair sous les ongles, oignons, et généralement toutes les substances dures qui naissent sur ou entre les doigts, par le moyen d'un élixir de sa composition. L'opération est sûre et prompte, sans causer de douleur. L'opérateur les plus respectables qui ont eu recours à son traitement. L'on peut ajouter à leur cœur des occupations, sans le moindre dérangement.

Le Dr Rosenberg est porteur de certificats très flatteurs qui lui ont été donnés tant en France que dans les autres contrées, par des médecins et chirurgiens du premier rang.

Le Dr R. reçoit tous les jours, depuis 9 heures et demie du matin jusqu'à 11 heures et demie, et depuis 1 jusqu'à 3 heures de l'après-midi, au No 174, rue de Chartres, en cognure Jefferson. 20 nov—6m

AVIS AUX HABITANTS SUCRIERS.

MESSIEURS les habitants, souscripteurs pour le "Rat tour cane cutter" inventé par Norbert Lauve, sont prévenus que le soussigné, agent de son frère, est en mesure de leur livrer leur machine selon les conditions de la souscription. S'adresser au No 19, rue Toulouse. 21 déc OMER LAUVE

AVIS AUX HABITANTS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Customhouse, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitants sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, grilles de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville. J. H. LAVILLEBEUVRE. 20 nov

Vins, Cognac, Liqueurs assorties &c.

LE soussigné de retour de France, offre à vendre les articles suivants, importés par les navires Chateaubriand et Paquebot de Cayenne No. 2, qu'il a choisis lui-même, savoir:

300 barriques vin rouge de diverses marques, pour des familles,
100 barils vin blanc Sauterne, Barsac et Graves,
100 caisses vin rouge St. Julien,
10 quarts de pipe Cognac,
200 milliers bouchons pour bouteilles, damejeannes et phioles,
50 caisses liqueurs assorties,
25 dito absynthe,
30 dito noyau superfin,
200 paniers absynthe surfine et superfine,
10 caisses sardines en boîtes, demi et quarts de boîtes,
10 dito prunes, abricots, fraises et dans leur jus,
10 milliers capsules,
20 caisses pruneaux,
15 dito conserves alimentaires, poissons et pâtés truffés,
100 paquets cercles pour barriques à vin.
S. V. BARRETT.

Sur la Levée en débarquement du Chateaubriand, en face du marché aux légumes, ou au No. 4, Vieille Levée. 11 jan—30

Marchandises du pays à vendre.

LES soussignés viennent de recevoir des manufactures, un bon assortiment de coutil à matelas, drills, tweeds, kremline rayés, etc., à vendre par A. GORDON, WYLIE & CIE. 11 jan 52 Bienville.

Mouchoirs de Batiste, AU PRIX COUTANT

2000 DOUZAINES mouchoirs de batiste unis, ourlés, brodés et vignette couleur, à vendre au prix coûtant en gros et au détail par H. DE GOER & RIFFLARD. 11 jan 31 Magasins

EN débarquement des navires Buckingham et Tarquin, du Havre.
4 caisses jaconats imprimés, nouveau genre,
6 do barèges et gaze riche
10 balles coutil fil, dessins nouveaux,
2 caisses mérinos double, extra fin
2 malles parapluie de 20 à 38 pouces,
6 caisses mousseline suisse, à carreaux,
5 do barège à robes, etc.,
14 do gingans et arabias, nouvel assortiment, à vendre à très bas prix pour du comptant, par DE GOER & RIFFLARD, 11 jan 31 Magasins

EN débarquement des navires Manchester et Rockingham, du Havre, et Espindola de Liverpool.
Mouchoirs madras, jaconats imprimés nouveaux genres;
Jaconats imprimés deuil.
Baleines et mousselinette, mousseline de laine,
Mousseline blanche à carreaux et unie
do do à petits bouquets de fleurs,
do do damassée.
Châles barège, écossais, en filet, dessins nouveaux,
Toiles batiste d'Ecosse, imprimées, voiles bebe,
Veilleuse batiste de chemises, tissu pour chemises,
Foulards Cora, belle qualité, rubans de taffetas,
Galons soie, noir et blanc, crêpe et plattine,
Linge de table damassé, toile d'Irlande et de Paris,
Extra pallen unies, coutil façonné pour pantalons,
Drap blanc et écru, pour moustiquaire,
Fil à coudre en couleurs assorties,
Aussi, un magasin, des objets assortis de marchandises françaises, anglaises, américaines et allemandes, à vendre par les dernières arrivages et à vendre par BORDIERES & Co. 14 rue du Canal

Magasin de Soieries, en gros.

WEST, OLIVER & WOODLIEFF, ont actuellement en magasin un grand et splendide assortiment de SOIERIES NOUVELLES ET DE FANTAISIE, sur lesquelles ils appellent l'attention particulière des marchands de la ville et de la campagne.

ARTICLES D'HABILLEMENS.

Consistant en CACHEMIRE imprimé, riche, de Paris, en dernier goût, crêpes de Chine, bombasines de divers qualités.

SOIERIES.

Pompadours riches, soie noire, bleue-noire et en couleur, gros de Rhume, Valenciennes, soie mouchetée noire et couleur fantaisie, des prix les plus bas aux plus élevés, satin de.

RUBANS.

Rubans lustring et satin, toutes largeurs et qualités du cerveau, rubans à bonnets, pour berthes et le col, des derniers goûts.

Aussi—Gants en chevreau, soie, coton, tricotés et de bas, de soie et coton pour dames et messieurs, mouchoirs de poche, batiste de fil, mouchoirs, gros de Naples, soie Italienne, cravates et écharpes unies et fantaisies, pour hommes et garçons, noir et blanc, bretelles, mousseline brochée, &c. &c. On trouvera que leur assortiment est.

DENTELLES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES.

Présente un choix des plus variés. WEST, OLIVER & WOODLIEFF se bornant exclusivement à la vente en gros, sont à même d'offrir leurs marchandises à des prix qui ne peuvent que satisfaire ceux qui leur accorderont leur patronage. 11 jan 35 rue de Chartres

THE Sec.—Un bon choix de Thé; chandelles patentées de Judd; bougies épicées; pêches, fioles et coings conservés, de New York, venant d'être reçus et à vendre par PETERS & MILLARD, 6 nov 38 Vieille Levée

Marchandises Sèches.

ARTICLES DE NOUVEAUTES, EN FER. NEW-YORK.

STILLMAN, ALLEN & Co., propriétaires des forges où se fabriquent ces ouvrages, ont à grands frais établi une superbe machine pour exécuter dans un bon goût et avec les meilleurs matériaux: des machines et bouilloires à vapeur; des moulins à sucre; des clarificateurs et des cuillères; des chaudières à sucre en fer battu; des presses hydrauliques et à vis, et généralement tous les objets de fonte.

Les habitants et autres, sont respectueusement priés de venir examiner leurs plans, &c. au No. 35, rue du Camp, Nouvelle Orléans.

E. SMITH & Co., Agents.

Qui ont constamment en vente, des thermomètres à sirop. 7 déc—90f

AU MAGASIN AU COMPTANT DE D. B. MACARTY, Rue Bourbon, No 236.

INDIENNES à meuble, rouge bleue et jaune, dito à ramage avec bordures assorties, do à frais satinés; indienne française nouveaux dessins, mousseline imprimée dessins riches, cachemir d'Ecosse imprimé, mousseline laine unie noir et couleurs assorties, imitation Madras, mouchoirs Chollet, do en batiste, do à rivière ourlet et brodés, do garnis en Valenciennes, dentelle et entre-deux valenciennes, do maline, do fil d'Ecosse différentes hauteurs, cotonnade américaine, do française chinée, schales soie, do cachemir, do Thibet, voiles soie damassés, voiles, barège noirs, parapluies, ombrelles et pavolines pour dames et filletes, gants soie et mi soie, do de chevreaux noirs, blancs et en couleur pour dames et pour hommes, cravates en satin, en gros de Naples, en moiré et en cachemir, bas soie, do mousse, do en coton gris et écrus, cols brodés montés sur chemisettes brodées, bonnets brodés en batiste et en mousseline, pèlerines à attacher, à papillottes, en écaille et en buffle, soierie noire unie, moirée et à raies, satinées de toutes largeurs, toile à drap et linge de table français, bourses en soie très riches, beaux éventails, à harpes en taffetas noirs, corsets avec et sans coutures, casquettes, toques en drap et en velours pour enfans, crêpe blanc et noir, frange toute et étoiles, bonnets en batiste et en mousseline brodés, garnis en valenciennes, plumeaux, bandes indéplissables, unies, brodées et festonnées flanelle blanches française, extra fine, couvertures en laine et en mollelon, pour grands et petits lits, bretelles élastiques pour hommes et pour enfans, aussi, un assortiment d'articles américains, soit quimconces, toile de coton 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 10/4 et 12/4.

Un assortiment de parfumeries fraîches, telles que, pommade, crème de Perse, crème concombres, crèmes froide, &c. &c. 25 nov.

AVIS IMPORTANT.

COURVOISIER & Co., encoignure Royale et Orléans, informent leurs amis et le public, qu'à partir de demain Dimanche, 29 courant, ils exposeront en vente à leur magasin, le choix le plus complet et le plus varié d'objets propres aux étrennes du Jour de l'An, tels que: Corbeilles en satin et en écaille, d'un travail achevé et d'un goût exquis, des boîtes en verre peint, avec des sujets coloriés, d'une exécution remarquable, aussi en velours d'une forme et d'une fraîcheur admirables; enfin des cartonnages à l'infini et de toutes les formes et avec des sujets variés.

Cet assortiment, le plus complet et le plus beau qui ait jamais été importé en Louisiane, est dû tout entier aux relations directes qu'ils entretiennent avec les meilleurs fabricants de Paris: ce qui les met à même de leur offrir à des prix considérablement réduits.

Ils offrent aussi en vente et de nouvel arrivage, des fruits de Candie, Cristallisés, de toutes les espèces, bonbons riches et à sujets, et généralement tout ce que leur ligne d'affaire peut offrir de bon, de beau, de riche et de flatteur.

Ils continueront à vendre leurs bonbons fins assortis à 75 cents la livre. 26 déc—

MODISTE.

ON a besoin d'une couturière-modiste. Une personne capable et bien recommandée trouverait un emploi permanent dans une famille. S'adresser lettre L. No. 23 Post Office, avec le nom, etc. 21 déc—9j

S. PRICE. C. L. FROST. NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES EXPEDITEURS, 20, rue Poydras,

Ont en mains et offrent à vendre
100 barils farine de St. Louis, marques de choix,
50,000 cigares Principe et Regalia,
200 sacs café de Rio, 100 barils bruts, 50 balles houblon,
100 barils maquereaux No 3, 1000 saleratus de Boston,
15 barils huile de palma christi No. 1,
1 do plomb en barres, A H Smith,
20 futailles beurre de l'Ouest, 150 graisse en feuille,
100 saumons plomb de Galena,
200 douzaines seaux peints, 50 caisses blanc de baleine
100 barils de M O et thin prime,
100 caisses savon de Boston No. 1,
10 caisses tabac du Missouri. 30 déc—30

EN débarquement du navire Paquebot de Cayenne, venant de Bordeaux,
46 barriques vin rouge St Julien Médoc.
En magasin importations antérieures,
Vin rouge St Estèphe Médoc, Pauillac, St. Julien, Chateaux Margaux,
Vin blanc Haut Barsac, Graves et Sauterne,
Eau de fleurs d'oranger en flacons divers modèles,
Fruits à l'eau de vie, Anisette extrafine et superfine de Marie Brizard et Roger, Bouchons de toutes qualités, Fruits secs en paniers, Liqueurs surfines assorties, Gingembre d'Angers, Câpres et Olives marinées, à vendre par B. TALAMON, 6 janv 78 & 80, rue St Louis

HUILE D'OLIVE—600 paniers marque Fouselli fils, en paniers de 12 bouteilles et de 24 demi-bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 78 & 80, rue St Louis. 6 janv

BOUTEILLES VIDES—100 paniers de 144 bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 78 & 80, rue St Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Paquebot de Cayenne, venant de Bordeaux:
10 barriques vin rouge de différentes qualités,
20 demi barriques vin blanc Haut Sauterne;
20 caisses absynthe suisse.
G. M. LUCAS, 38 Bienville

HUILE à lampe perfectionnée, à vendre, en gros et en détail chez J. CLAUZURE, rue d'Orléans 91

MOUSSELINE souple mull et jaconat, mousseline Victoria à carreaux et petites raies; mousseline de l'Inde et de Suisse; rubans Bishop et Victoria, de diverses qualités et largeurs, à vendre à des termes raisonnables par SMITH BRYAN, 20 Douane

MOUCHOIRS batiste fil—10 caisses mouchoirs à ourlet et à bordures imprimées, reçus par les navires Francis et Oakland, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

MOUSSELINES à broderies et brodées, venant d'arriver par le navire Franconia; un envoi de cols brodés, manchettes, chemisettes et habillements de petits enfants, d'une grande variété, à vendre à des termes raisonnables, par SMITH BRYAN, 23 déc 20 Douane

CAFE, LIQUEURS, etc.—500 sacs café Laguayra, 100 quarts de Madère pur, barils eau-de-vie, genièvre et esprit de vin du pays, et rhum de la Nouvelle Angleterre, 50 ceps poivre, 30 demi barriques vin doux de Malaga; 10 do vin de Madère, en débarquement des navires Vicksburg et Indiana, à vendre par WOOD & SIMMONS, 3 jan 81, Magasins

L'Economie est le chemin de la Fortune. AUX VIEUX HABITS NOUVEAUX MIS A NEUF. *Etablissement de Teinturier—de Dégraisseur de Londres.*

JOHN J. JACKSON, arrivant de Londres, informe respectueusement les habitants de la Nlle Orléans et des environs, qu'il a ouvert un magasin, No. 13, rue du Camp, quelques portes au dessus de la rue Poydras, dans lequel il se propose de teindre, dégraisser et remettre à neuf

LES HABILLEMENS D'HOMMES.

Par un procédé tout nouveau. Tous les habits qui lui seront confiés par tout comme tout nouveaux et de rendre le moindre mal, et l'ouvrage sera fait à la satisfaction des personnes qui lui confieront leurs habits, ou leur sera rendu demandé.

Le travail, l'expérience du soussigné pendant son apprentissage à Londres, et en travaillant pour le Gardes du Corps et pour les autres officiers, le met à même de réussir et de satisfaire de toutes ses couleurs et avec une grande supériorité. Il se chargera de toute espèce.

Les personnes qui font partie de compagnies militaires et dont les uniformes peuvent être tachés et hors d'usage, de savoir, sont invitées à mettre les talents du soussigné à l'épreuve.

Broderies en or, en argent, épaulettes, etc. ternis par le temps, remis dans leur lustre et leur brillant primitif.

HABILLEMENS DE DAMES, y compris ceux en soie, en satin ou en velours, teints et remis à neuf, dans toutes les couleurs vives.

Couvertes de voitures, rideaux, tapisseries, dessus de table, de sofas, des ceintures, devantures de cheminée, etc., nettoyés et complètement remis à neuf.

Beaucoup de personnes répugnent à faire mettre à neuf ou teindre leurs habillements, leurs tapis, etc., craignant d'être trompés par quelque novice; le soussigné ne demande qu'une épreuve, pour qu'on puisse apprécier son talent.

Le soussigné espère obtenir une part du patronage public.

Tout ouvrage qui lui sera confié sera prêt à être remis et rendu dans les 48 heures qui suivront. JOHN J. JACKSON.

Havane, 15 novembre 1841.

MADAME ROULLIET fait savoir qu'ayant maintenant pris la grande maison bien sévère, No. [illegible] de St. Ignacio, qui, en outre de posséder l'avantage d'être placée dans un endroit agréable, sain, et en même temps, à central de la ville de la Havane, est dans le voisinage immédiat des meilleurs et dont les autres endroits de plus. Elle continuera à offrir à ses amis les Etats Unis et aux voyageurs en général, les attentions empressées qu'elle a toujours observées, comptant qu'elle procure à ceux qui l'honorent de leur patronage. 3 jan—30

A LOUER—Le grand magasin et le bureau No 14 rue des Magasins, à très bas prix. S'adresser au No. 20, rue Poydras. jan 10—6

A LOUER—Le magasin et le bureau No 90, rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas. S'adresser sur les lieux. 10 jan—6

A LOUER—Un magasin et bureau au No. 28, rue Poydras. S'adresser sur les lieux. 3 jan

MAISONS A LOUER.

Deux Maisons en briques, à deux étages, situées rue Moreau, entre les rues de l'Esplanade et de la Paix. S'adresser à J. ALBERT, 31 déc 37, rue St. Louis.

MAISON A LOUER tout ou partie, 102, rue Royale, avec suite de bail, jusqu'au 1er novembre prochain, pour cause de cessation d'affaires en détail. S'adresser au Sr. F. ROULLIER, occupant les lieux. 29 déc—5

A LOUER. Une maison ayant un grand jardin portant des arbres fruitiers etc., située dans le voisinage de la ville. On la louera à bas prix à un bon acheteur. S'adresser à WM. FRYER, 27 nov Encoignure Royale et Toulouse

GRAINES FRAICHES.

LE soussigné prévient les jardiniers et les habitans qu'il a continuellement en mains et qu'il reçoit par tous les arrivages de France, un assortiment complet de graines fraîches des meilleures qualités, récoltées par son frère, resté maintenant en France, et qui a habité la Louisiane pendant vingt années comme jardinier. Il se trouve à même de fournir de bonnes graines, choisies pour le pays, à un prix raisonnable, et peut les garantir toutes comme étant récoltées de l'année précédente.

Son magasin se trouve à rue St. Philippe, No. 160. JEAN MENARD. 7 jan 6

DIVERS—7 caisses thé hyson, 250 sacs café vert de Rio, 150 paniers huile d'olive d'importation directe marque de Sue, 100 caisses savon blanc et brun; 50 do blanc de baleine et chandelles de composition; morue, raisins, Malaga en demi caisses; fil de carret, corde, etc. etc., à vendre par R. DITTRICH, 3 jan 30 Poydras

CASIMIR et satinet—20 caisses casimir et satinet, uni et à dessin, à vendre par colis par J. B. RATHBONNE, 8, rue du Canal. 19 déc

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 45.

Directeurs:
W. A. Gasquet, Président,
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. P. Ducongé, Alex. Gordon,
J. C. Harrison, Edw. Skiff,
J. A. Gasquet, R. W. Montgomery.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.

Assure les maisons, les meubles, les capitaux, les marchandises et toutes autres propriétés quelconques, contre le feu, aux plus avantageuses conditions. 5 mars

ASSURANCES MUTUELLES.

Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.

(Sous un amendement de leur charte.)

CETTE compagnie assure contre les risques de la MER, des RIVIERES et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, et ce, d'après la charte. L. MATTHEWS, Président. 14 oct

Bureau d'Assurance Mutuelle de l'Océan, Nlle. Orléans, 31 janvier 1845.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs du Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 45, le lundi 3 février prochain, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi. CHS. BRIGGS, secrétaire. 11 jan—td

Bureau d'Assurances des Marchands, Nlle Orléans, 30 décembre 1844.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi 13 janvier 1845 depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi. JOHN PEMBERTON, secrétaire. 31 déc—10

AVIS—L'assemblée annuelle des directrices de la Société des Dames pour secourir les orphelines, aura lieu jeudi, 16 janvier, à l'Asile Poydras, de midi à deux heures.

Par ordre du Bureau, CATHERINE M. PRITCHARD, Secrétaire. 7 jan—9

AVIS—Monsieur FRED WEICH est en ville; il est prié de passer au bureau du soussigné, pour affaires le concernant. Nouvelle Orléans, le 10 janvier 1845. F. DERBET, 56 rue Toulouse. 11 jan

MOULINS DE PRIESTLY, A LA PAROISSE ST. JACQUES.

LA soussignée, venant de monter un grand et superbe moulin à vapeur, avec des machines nouvellement perfectionnées, est actuellement prête à contracter pour la fourniture de planches de cyprès sur la côte ou à la Nouvelle Orléans, à des termes aussi favorables que ceux offerts par tout autre moulin de l'Etat.

On remplira avec promptitude les ordres qui seront laissés, soit au moulin St Jacques, soit au magasin de quincaillerie de Priestly & Bein, No. 19, rue de la Nlle Levée, à la Nouvelle Orléans, ou chez Geo B. Mason, à Carrollton. MARGARET PRIESTLY. Paroisse St. Jacques, 1er janvier 1845. 6 janv—30

MEUBLES—LOUIS PICHET, ébéniste, vient d'ouvrir un magasin, No 56, rue Conti, où il vend à des prix très modérés, des meubles de tous genres. Il entreprend les réparations et reprend les vieux meubles en échange. LOUIS PICHET, No. 56, rue Conti, entre Chartres et Royale. 6 jan—30

Mousseline de Laine, CACHEMIRES D'ECOSSE ET REPS DE LAINE.

En vente à très bas prix.

LE soussigné vient de recevoir par la barque Gilbert, provenant du naufrage du navire Alabama, une certaine quantité de Mousseline de laine, de Cachemires d'Ecosse, Reps de laine et de Chusans, qu'il vendra à des prix très réduits, et dont plusieurs à moitié du prix coûtant d'importation. Parmi ces articles sont:

Une caisse Mousselines de laine, riches, à 18 cents la yarde.
Une caisse dito à carreaux, à 26 do
Une dito Chusans, à 18 do
Une dito Mousseline de laine, en robes, de $3 à $3 50
Une dito, en robes, plus français, nouveau style, que l'on vendait ci-devant $7 50, et maintenant de $1 à $1 50.
Une caisse de Cachemires splendides d'Ecosse, à $3 la robe, autrefois $9
Une caisse idem, extra riches, à $6 50, ci-devant 10 50.
Une caisse idem, double extra riches, à $9, ci-devant à $10 50.

Toutes ces marchandises ont été achetées à New York avec la vigueur des manufactures et à l'encan, aux termes les plus favorables, et d'autres à des prix très réduits par pour la saison. C. M. SIMESON, 6 janv 23, Chartres, encoignure Douane.

Marchandises Sèches. MORTON & CO., No. 23, rue des Magasins.

REÇOIVENT par le navire Cygnet et la barque Stratford, en entrepôt leur vaste stock, un nouvel envoi de marchandises étrangères et du pays, sur lesquelles ils appellent l'attention des marchands et habitans.

COTON—4/4 et 7/8 lowell; coton épais 4/4, de la manufacture de Belt; coton à drap en grand assortiment, 7, 4, 5, 8 et 10/4 écru et blanc.

LINSEYS ET KERSEY—Jeans de Kentucky et à carreaux; cotonnade de la Louisiane; denims épais; coutil à matelas.

INDIENNES—Françaises et américaines, riches et de fantaisie, 7/8 et 4/4; indiennes à deuil et à meubles.

COUVERTURES—Françaises, épaisses et de trois points rouge, bleu, verte, et écarlate, de Mackinaw.

DRAPS—Bleus, noirs et bruns, unis et à fantaisie, casimir et satinet.

FLANELLE—Blanche, bleue, rouge et jaune, unie et croisée.

BAS—Anglais, allemands et américains, en coton et en laine.

GANTS—Pour hommes et femmes, en soie noire, idem chine, mitaine fantaisie pour dames.

Mérinos en couleur, serge noire et alpaca, soie noire, fil Spool, fil patenté, boutons de toutes descriptions, agrafes, dentelles, parapluies, etc. etc., qu'ils offrent à vendre à bon marché. 10 jan

Chaussures au dessous du prix coûtant, pour cause de liquidation.

Rue Royale, No. 167, entre St. Pierre et Toulouse.

LE soussigné devant quitter la Nouvelle-Orléans vers la fin du mois, se voit obligé de vendre à grands sacrifices au comptant son fonds de magasin, consistant en chaussures d'hommes, de femmes et d'enfans au dessous du prix coûtant, soit en gros ou en détail, ainsi que les vitrines et autres ustensiles.

Une personne qui voudrait continuer le même genre d'affaires pourrait obtenir le tout à très bas prix.

Il offre aussi à vendre un bon piano carré de Pleyel.

Tout ce qui ne sera pas vendu le 25 du courant, sera mis à l'encan.

Les personnes qui doivent au soussigné sont instamment priées de régler leurs comptes avant le 25 courant, et celles à qui il pourrait devoir de se présenter immédiatement pour être payées. ANDRE BILLAUD. 9 jan—6

Alfred Boisseau, PEINTRE EN PORTRAITS,

No. 102, rue Royale, entre St. Louis et Conti.

A L'HONNEUR de prévenir le public que son atelier est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 6 janv—15

La société de Dittrich & Shannon a été dissoute aujourd'hui. M.R. Dittrich garde tout l'avoir et prend la responsabilité des dettes de la société, et continuera les affaires sous son nom au No. 30, rue Poydras. R. DITTRICH. P. C. SHANNON. 1er janvier—30

LES affaires conduites ci-devant sous la raison de Neville & co., seront continuées, à dater de ce jour, sous la raison de NEVILLE, TOURNE & Co. 1er janvier 1845

LES affaires conduites ci-devant sous le nom de W. F. Vredenburgh & co, seront continuées sous la raison de EMERSON, TOURNE & Co. 1er janvier 1845

EMERSON, TOURNE & CO., Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, 58, Tchoupitoulas.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co à dater de ce jour. FIELD & Co. 1 janv 30, Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb et saumons &c. à B. H. Field & Co. à New-York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1an

L. DUPERRON, DOCTEUR DENTISTE, No. 240, rue Bourbon, Entre St. Philippe et Dumaine,

TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et dans la soirée de quatre à six. 26 avril

VINS SUPERIEURS.

WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. S. Stock & Co, marchands de vins, à Paris, et successeur de feu Dominique Lynch de New-York; étant de retour de France, offre à vendre les VINS ci-après décrits, de qualité supérieure et importés directement par lui, savoir:

Brame Cantenac,	1840,	en caisses de 6 douzaines	
Do	1838,	do	
Grandvin Leoville,	1839,	do	
Chateau Lafitte,	1840,	do	

St. Julien, Sauterne, Médoc, et eau de vie de Cognac en barriques.

Wm B. Bonnin offre en quantité à la convenance des acheteurs, du CHAMPAGNE, marque "Cordon bleu" venant de la maison de S Stock & Co. dont la supériorité lui a donné une grande renommée aux Etats Unis. Il saisit cette circonstance pour avertir que l'on fabrique en France du vin portant la même marque et que l'on expédie aux Etats Unis. Le seul véritable champagne est celui qui porte la marque ci-annexée sur le bouchon.

Les seuls importateurs directs aux Etats-Unis sont MM. Barclay & Livingston, à New York et le soussigné en cette ville. S'adresser à W. W. BONNIN, agent, 62, rue Royale, ou à A. GORDON, WYLIE & Co. 52 Bienville. 11 déc—90

MARCHANDISES DE MARSEILLE, En débarquement.

LOISON & SILVESTRE No 58, rue de Chartres, offrent à vendre sur la Levée en débarquement du navire Edimburg, de Marseille:
3000 bouteilles bordelaises, vides,
300 paniers huile d'olive de Plaguiol, du plus grand modèle, 300 paniers de do demi bouteilles,
150 caisses salaisons assorties, 75 do capres capottes, 10 do cornichons, 30 balles bouchons à bierre, fins, 15 balles bouchons à vin, fins, 20 damj. amandes cass. 50 caisses liqueurs assorties superfines en 1/2 et 1/4 de bouteilles, très belles étiquettes,
100 caisses liqueurs à sirops superfines en bouteilles, 25 do tout noyau, 10 do eau verte,
5 caisses curaçao, 30 caisses absynthe suisse,
25 caisses eau de Cologne grand modèle,
20 douz. do do 50 balles savon sans angles,
20 do pommades et parfumerie. 4 janv

AUX VETERANS DE 1814 ET 1815.

LES ANGLAIS A LA LOUISIANE, En 1814 et 1815, POEME PAR URBAIN DAVID.

Il sera en vente chez MM. les Libraires du carré de la ville, le 15 février prochain. 8 déc—8

AUX NEGOCIANS.

LE commerce accueillera avec plaisir un nouveau système de publicité dont l'inventeur vient d'être tout récemment patenté par la Cour de District des Etats Unis.

Ce mode de propagande commerciale offre un grand avantage aux marchands, car il donne annuellement aux étrangers l'adresse et la qualité des négocians qui voudront profiter de cette innovation.

Plusieurs modèles sont établis sur la Levée en face des steamboats.

Office, passage de la Bourse St. Louis. 8 janv—9

A VENDRE au débarquement du Paquebot de Cayenne No 2, par les soussignés:
100 paniers anisette, 6 caisses kirsch,
10 dito fleurs d'orangers en 1/2 bouteilles,
100 boites sardines, 100 dito moyennes dito,
100 demi dito, 100 quarts dito,
A caisses fruits dans leur jus, 70 milliers bouchons assortis.
J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée. 4 jan

FARINE—100 barils St. Louis, Union, J. Walsh & co; 150 barils St. Louis, moulins de J. Powell du Missouri;
100 do do do Washington;
150 do do do Pilot;
300 do des Illinois do Quincy, de la ville;
175 do Skidmore;
150 do des moulins de Miller;
250 do do de la rivière Fox;
1000 do autres marques; à vendre par NEVILLE, TOURNE & co, 4 jan 58 Tchoupitoulas

Aux marchands tailleurs et Fabricants de Linge fait.

WILLIAM FITZMAURICE, donnant des leçons sur la mesure et la coupe des habillemens dans les modes de Paris et de Londres, informe respectueusement ceux que cela peut concerner, qu'il est prêt à donner des instructions dans l'art d'habiller, et ce dans toutes les branches.

Il appelle particulièrement l'attention des fabricants de linge sur les jolies coupes d'habits, de levites, de sacs, de D'Orsays fait aussi sur celles de ses pantalons et gilets, dont il peut donner des patrons de toutes grandeurs, coupés et genres.

Il donnera une attention immédiate aux demandes qui lui seront adressées, au No. 3, rue Royale. Il peut produire de bonnes recommandations de personnes de la ville. 23 oct—Jud. 1 fev.

SEL DE LIVERPOOL EN MAGASIN—1000 sacs Sel fin, en gros, à vendre en lots convenables aux acheteurs, au plus bas prix du marché par J. B. BLACHE & Co. No 39, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville. 23 déc—30

MAQUEREAUX—50 barils No. 3, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 3 d

AVIS.—Quoiqu'on en dise, nous soutenons que l'HUILE DE TANNIN pour les bottes est un excellent article. En ayant fait usage nous-même. Elle rend le cuir imperméable et maintient les pieds secs, ce qui est très avantageux pour la santé, dans notre climat. Nous voyons que cette huile a en outre la propriété de ramollir les cuirs et d'empêcher les craquements.

Nous ajouterons en outre, que MM. Comstock & Rumsey, No. 50, rue Poydras, vendent également le Magical Pain Extractor, remède si efficace contre les brûlures, les plaies, etc.; le Baume d'Allen, contre la consomption, le Liniment de Hays, contre les hémorrhoïdes; et l'Elixir Végétal Indien, qui guérit les rhumatismes.

AVIS—Aux Confiseurs, Pâtissiers et autres marchands de bonnes choses.

Sachez que tous les articles contenus dans vos magasins sont protégés aux sus bout d'un an—Décision de l'hon. T. W. Collins, juge de la Cour de Cité.

COUR DE CITE.—UNE AFFAIRE SUCRÉE.

Félix Manuel & Cie. vs. Mme P. Faure, principal, et Gallien Préval, sécurité. } Dans cette affaire les demandeurs réclament un compte de $14, 25 pour bonbons, fruits cristallisés, et brioches françaises, etc. etc.

LES défendeurs après avoir été condamnés en première instance par devant le juge F. M. (Guyol), ont en appel plaidé la prescription d'un an.

N. Hubert pour la défenderesse et J. A. Nautré pour le défendeur.—Wm. Andry pour les demandeurs.

Dans le cours des débats il a été prouvé par les demandeurs que les objets fournis par eux avaient été consommés par la défenderesse; sa sécurité dans une soirée, et qu'après minuit promis de ces de paiement sur la partie de la défenderesse, que celui qui s'était porté caution, ses demandeurs ne pouvaient obtenir un verdict ou fin d'un ni de l'autre.—En dernier ressort, et pour courir au court, la prescription annuelle a été plaidée. Après une délibération l'hon. juge T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité, a rendu le jugement suivant:

(Traduction.)

Les défendeurs dans cette affaire, se reposent entièrement sur la prescription.—La défense a été clairement établie, en faveur de la défenderesse principale Mme Faure, qui a reconnu la dette plus d'un an avant l'institution de cette action. L'autre défendeur Gallien Préval, est cité comme sûreté pour sa fille Mme Faure, et il invoque le bénéfice de l'article 3049 du Code Civil de la Louisiane lequel déclare que "La caution peut opposer au créancier toutes les exceptions qui sont personnelles au débiteur principal et qui sont inhérentes à la dette." La dette elle-même étant prescrite, par rapport au débiteur principal, la caution doit être également déchargée. La confession faite par le débiteur dans le cours de l'année ne peut être considérée que comme une admission de sa responsabilité comme caution. Il est tel que la ce n'était en vertu duquel il est poursuivi.

Il est en conséquence ordonné que le jugement du juge conciliateur, soit annulé et que jugement soit rendu en faveur des défendeurs, sur le point de prescription, et que les demandeurs paient les frais dans les deux cours.

(Observation.)

L'avocat des demandeurs a soutenu que la prescription annuelle ne pouvait être invoquée, que des friandises de la nature de celles qui figurent sur le compte, objet du procès, ne pouvaient être assimilées au pain par exemple, et à tout objet de première nécessité, par l'article du Code civil invoqué par la défenderesse. Mais le juge Collins a décidé qu'il plaidait une heresie—et à maintenu dans son jugement le pain donné et le chocolat, aux friandises gourmandises dont l'engrainement et l'honorable Gallien Préval et les siens.

Et les demandeurs en sont pour le montant de leur compte, et pour une quarantaine de piastres de frais. Ce n'est pas mal pour un juge sucré.

D'ordre de M. A. Lesparre, et sous sa responsabilité personnelle sont publiés: le jugement ci-après, et les observations qui le suivent. Le soussigné étant une des victimes dans ce procès, croit devoir donner connaissance au public, d'un procès le plus inique et du plus erroné jugement qui soit jamais sorti de la tête d'un juge. N. Orléans, 11 janvier 1845. LESPARRE 11 jan—2

PATENTE DE N. RILLIEUX.

Pour la nouvelle méthode de faire le Sucre.

LES soussignés, agents de Messrs Merrick & Towne, propriétaires de la fonderie de Southwark à Philadelphie, et cessionnaires de la patente de N. Rillieux, annoncent aux planteurs qu'ils sont prêts maintenant à prendre des contrats pour dresser des appareils de sucrerie, qui seront posés et fonctionneront pour la prochaine récolte. Le succès et l'importance de cet appareil ont été pleinement éprouvés, par les résultats obtenus sur l'habitation Packwood, démontrant un gain par la quantité de trente trois pour cent sur une augmentation dans la valeur du produit d'environ 50 pour cent, ainsi que le prouvent les ventes; et enfin, une économie de combustible, la consommation ayant été réduite à trois quarts de corde de bois par boucaut de sucre, y compris celle de la machine à vapeur.

M. Rillieux se propose de partir dans quelques semaines pour Philadelphie, afin d'y faire exécuter les contrats qu'il a déjà passés, et, comme il ne peut en prendre qu'un petit nombre pour cette saison, les personnes qui voudraient se préparer pour la saison prochaine, devront s'adresser à WM. E. THOMPSON, 13 jan—30 ou à WM. A. ROBERTSON & Co

COMPAGNIE DE L'HOTEL ST. CHARLES. *Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1845.*

UNE élection de cinq Directeurs à cette Compagnie aura lieu lundi, 20 de janvier courant, au bureau des commissaires liquidateurs de la Compagnie de la Banque et de Bourse, dans le local situé au rez de chaussée de l'Hotel St. Charles. Le scrutin sera ouvert depuis midi jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Les personnes qui sont détentrices de certificats achetés des commissaires liquidateurs de la Compagnie de la Banque et de Bourse sont respectueusement informées qu'elles ne pourront avoir à présenter les certificats afin qu'on les transfère à leur crédit sur les livres de cette Compagnie, autrement il sera incapable pour ceux qui désireront voter aux ces certificats le droit de voter, avant la clôture de la présente élection des inspecteurs de l'élection, au moment où elle offrira leurs votes. 13 jan—7 [illegible]

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, le 11 janvier 1845.

UNE élection annuelle de six directeurs pour cette institution, aura lieu au local de la Banque, lundi 3 février prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi. [illegible], Caissier. 11 jan—19

EAU-DE-VIE et vin en caisses, ayant droit au drawback.
50 futailles eau de vie 4me. preuve.
400 caisses vin rouge St. Julien, à vendre par POUGET FILS, 147, Royale. 13 janv

A VENDRE par le soussigné—300 barriques vin rouge, de divers crus, le quarts pipe, vieille eau de vie fine champagne,
10 balles bouchons fins pour vin,
vermouth, anisette, curaçao,
20 caisses vin vieux, Chateau Giscours,
50 paniers vin vieux Cantenac, Médoc,
50 paniers guignolet d'Angers. POUGET FILS, 13 janv 147, rue Royale

MARCHANDISES DE PRINTEMS.

EN débarquement des navires Rockingham, Tarquin et Manchester, du Havre, et à vendre à très bas prix en gros par les soussignés:
4 caisses jaconats, nouveaux, Dollins, Mieg & Co.; 16 coutils en couleur et blanc, nouveaux genres, 6 caisses brillants chinoises; 4 dito gingham, haute nouveauté, 2 dito bretelles.
En magasin un assortiment complet de Marchandises de saison, reçues par les derniers arrivages de Havre, Bordeaux et de Liverpool, 13 jan FORCADE & Co, 13 Canal

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés offrent à vendre par caisses:
100 balles coton vert-crapaud, écru et de 4/4 de Cabotz blocage, et Nashua, 20 balles de domets bleus, 30 do Thickings, Amoskeag, et autres rayés, 100 caisses indiennes à ses bons, 100 dito coton de 5/4 blanchés 7/8 et 4/4, 100 dito toile coton. 10 dito jeans de Kentucky bleu et mélangés, 10 dito cotonnade de la Louisiane, 10 balles twills de Kentucky, nègre, tout laine, 10 balles (wills) de Kentucky, écrusrés, mouchoirs Madras et Vérona, 10 dito gingham assortis, 5 tabliers, 20 dito toile percale, 10 dito bretelles, 5 pièces jaconas, 5 dito mouchoirs batiste de fil, 5 caisses, 10 dito mousseline blanche à carreaux et unie.
Aussi—Un grand assortiment de marchandises de saison. J. B. RATHBONE & Co. 13 jan 8, Canal

FIL PERSIAN, de Taylor—Les soussignés, agents en cette ville, pour la maison J & W Taylor, à Leicester offre à vendre un grand assortiment de ce excellent fil. 15 jan J. W. RATHBONE & Co. 8 Canal

LE soussigné offre à vendre en débarquement des derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille et maintenant en magasin:
30 barriques vin de Bordeaux de diverses qualités, 150 barils vin de Madère, 100 do vin de Porto, 15 pipes vieux Madère, 4 pipes Cognac, 100 caisses absinthe, 74 caisses liqueurs assorties, 10 caisses Curaçao, 50 do marasquin, 100 caisses salaisons assorties, 100 caisses savon de Castille, à vendre par P. LONGIS, 13 janv 18, Royale

GALONS EN FIL—Un envoi de largeurs assorties, à vendre au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane. 13 jan

FIL pour Tailleurs et Cordonniers—Un assortiment en vente au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane. 13 jan

MOUCHOIRS BATISTE FIL—Quelques caisses à bordures de fantaisie, aussi, un assortiment général de mouchoirs dito unis et à ourlet, à vendre au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane. 13 jan

MOUCHOIRS MADRAS—Quelques caisses mouchoirs de tête et cravates de Vérone, couleurs fortes, à vendre au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane. 13 jan

CAFE de Rio.—A bord—4100 sacs café à bord du navire Gaston, de Rio Janeiro, à vendre convenablement à la convenance des acheteurs. GEO, GREEN & BRO. 13 janv

SUIF—33 barils suif, en débarquement du brick Hope-Howes, à vendre par MERLE BEYLLE & Co. 13 jan 45 Vieille Levée.

SOUFFLETS DE FORGE—15 soufflets de différentes grandeurs, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 13 jan

FARINE—1000 barils farine, marques de choix, à vendre par NEVILLE, TOURNE & Co. 13 jan 158 Tchoupitoulas

HUILE—13 tierçons blanche pour l'hiver, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

BLANC de baleine—100 caisses en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 13 janv

INDIGO—4 surons de Caracas et de Guatimala, en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 13 jan

GINGEMBRE en racine—20 sacs en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 13 janv

POIS BLANCS—20 barils pois frais, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 13 jan 92 Tchoupitoulas

WHISKEY—40 barils whiskey, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 13 jan 92 Tchoupitoulas

CHANDELLES DE COMPOSITION—40 caisses marque de Gross & Dittrich, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 13 jan 92 Tchoupitoulas

HARENGS de Hollande—200 barillets harengs frais, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 13 jan 92 Tchoupitoulas

VINS rouges et blancs de Haut Brion, la Mission, de la marque C. C. Queryes, Médoc, Sauterne, en débarquement des navires Chateaubriand et Packet de Cayenne, venant de Bordeaux et à vendre par A. & Z. CAVELIER. 10 jan—3

CHANDELLES de composition—30 caisses chandelles de première qualité, six à la livre, marque de Caleb Smith & Co, en débarquement du navire Geneva, de New York, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 11 jan 54 Vieille Levée

SAVON et Chandelles—A vendre par les soussignés, en débarquement du navire Concordia, de Boston:
100 caisses savon Winchester, No. 1, bonne marque, de 48 livres; 30 caisses idem de 60 livres; 60 caisses idem marque de l'Aigle; 20 caisses chandelles de suif, marque Jackson, de dimensions assorties. J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

SALAISONS—60 caisses morue, garanties pesant 25 livres chaque; 15 barils maquereaux No. 3, du Sud et très grands; 10 demi barils dito; 10 barils et 10 demi barils idem No. 3; 10 quarts idem No. 1, reçus par le navire Concordia, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 11 jan 54 Vieille Levée

ARBRES FRUITIERS &c.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre à très bas prix, un assortiment bien choisi de 3000 Pêchers, abricotiers, cerisiers, amandiers, poiriers, pruniers, cognassiers, vignes, fraisiers de 8 espèces du plus gros fruit, framboisiers de Franconie, groseilles rouges, blanches et de cassis, groseilles à macquereau; plants de rhubarbe à tartelettes tout garanti des meilleures variétés de fruits connus.

Aussi un joli assortiment d'œillets doubles, pivoines de la Chine, Rosiers, tulipes, narcisses &c. P. C. SHANNON, 11 janv—6 16, Tchoupitoulas, près Poydras

BAS de laine—6 caisses tricotés à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 25 déc

Nouvelle-Orléans:

MARDI MATIN, 14 JANVIER 1845.

LA CONVENTION.

Par suite de la résolution adoptée par la Convention d'Etat à Jackson, en août dernier, elle s'assemblera de nouveau ce matin pour reprendre le cours de ses travaux.

Tout porte à croire que les délibérations de cette Assemblée seront maintenant beaucoup plus calmes et plus complètement affranchies de tout esprit de parti qu'elles n'auraient pu l'être avant les élections Présidentielles, et c'est déjà un immense avantage, parce que, pour une œuvre comme celle dont la Convention est chargée l'esprit de parti doit complètement être banni. Quand il s'agit de la Constitution de la Louisiane il ne doit plus y avoir ni whigs ni tories, mais seulement des Louisianais.

Quels que soient les pressentiments d'une partie notable de notre population, relativement à l'action future de la Convention, nous ne pouvons partager leurs craintes, d'abord parce que le mal ne se présume pas; ensuite parce que nous sommes persuadés que les hommes d'honneur, d'expérience et de patriotisme y sont en grande majorité.

Nous espérons donc que la Constitution sera amendée avec mesure, convenance et sagesse, dans l'intérêt bien entendu du pays et que le peuple n'aura qu'à se louer des mandataires auxquels il a confié l'importante mais difficile mission de réviser la loi fondamentale de l'Etat.

ANNEXION.—Le rapport officiel de la Chambre contient une partie de l'intéressante discussion qui s'est engagée hier à la Chambre des Représentans, à propos des résolutions sur l'Annexion présentées par M Gayarré. Le résultat définitif de la discussion est assez difficile à prévoir. Notre impression, à l'heure qu'il est, c'est que les résolutions seront adoptées sous leur forme actuelle, ou bien avec une légère modification. Elles recevront le vote de tous les locofocos, et celui de quelques whigs, ainsi qu'on peut déjà le voir par le courant de la discussion.

Théâtre Français.—En attendant qu'il puisse nous offrir quelque nouvelle nouveauté musicale ou quelque belle reprise, l'infatigable théâtre français nous donne des drames intéressans et quelques-uns des plus brillants chefs-d'œuvres de son répertoire. Ainsi ce soir encore *Robert le Diable* où M. Arnaud est si remarquable et Mme Cassini si charmante. Le bel opéra de Meyerbeer ne peut manquer d'appeler ce soir le public rue d'Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

INCENDIE.—Le Théatre des Variétés rue Dauphine, a été dévoré par les flammes hier matin, sur les quatre heures. La perte est, dit on, de trois à quatre mille piastres sans assurance. Une maison contigue appartenant à Mlle. Eugénie Ardoin, a été fort endommagée. On évalue la perte à $1,000, mais la maison est assurée.

Cour Criminelle—J. McClusky et Thomas Read, accusés de recel; P. McLaughlin, accusé de vol; et Mary, dit Confort Scott, f. c. l., accusée d'assaut et batterie, ont comparu hier pour entendre lire leur acte d'accusation et ont plaidé non coupables.

L'avocat de district abandonne la poursuite contre Thomas Lyons et T. G. Mackay, accusés d'assaut et batterie.

On a déposé un bill d'information contre F. Bagnato, accusé d'assaut et batterie.

John Bradford, dit Fagan, contre lequel le grand jury a trouvé lieu à suivre pour avoir blessé avec intention de tuer trois officiers de la trot [illegible] dans l'exercice de leurs fonctions le 31 octobre dernier, a été mis en jugement. Sur le premier chef d'avoir blessé avec intention de tuer [illegible], le jury a rendu un verdict de culpabilité. Sur le second chef pour blessures faites à Bertun, verdict de culpabilité.

Cour du Recorder Baudin—Julia Crockett, arrêtée sous prévention d'avoir volé $150 à S. F. Parker, a comparu hier et a été mise en liberté après examen.

John A. Palmer, arrêté pour avoir en sa possession un certain nombre d'esclaves qu'on suppose être volés, comparaissait hier. Après l'audition des témoins attestant la manière dont il avait acquis la possession des esclaves, il a été mis en liberté.

Bridget Reynolds, accusée d'avoir volé chez Mme Heaton, un coupon de soie pour faire une robe, comparaissait hier et a été renvoyée devant la Cour Criminelle.

Barney Kane, a été envoyé pour trois mois à la maison de travail pour vagabondage.

Jean de la Cruz et Catherine Etoine, g. d. c., arrêtés pour tapage, ont été condamnés par le recorder Genois, à trente jours de maison de travail.

Le coroner Ramos a procédé hier, au jury d'enquête dans une maison de la rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, pour constater le décès d'une femme d'environ 90 ans, morte la veille. Verdict, morte de vieillesse.

CONGRES.

Washington, 4 janvier.—Le Sénat n'a pas siégé.

Dans la Chambre M. Phœnix a présenté un mémoire de la société des Amis dont le but apparent était de combattre l'annexion du Texas. Mais on a découvert, en le lisant, que c'était tout bonnement une pétition abolitioniste. Déposée sur le bureau, après partage des voix, par le vote de l'orateur.

La Chambre s'étant ensuite formée en comité général, M. Bayley de la Virginie, parle en faveur de l'annexation du Texas. Personne ne paraissant plus disposé à parler, la question est demandée du côté des whigs. Après quelque discussion, M. Douglass consent à retirer le préambule de sa résolution, de manière à ne soumettre au vote de la Chambre que la proposition d'annexer le Texas, sans aucun détail.

On allait passer au vote lorsque M. J. R. Ingers dit qu'il ne voulait pas que la chambre eut une détermination sur la question sans un mot de réponse de la part de l'opposition, et il parle en conséquence contre la mesure.

M. Payne, de l'Alabama, parle ensuite en faveur de l'annexion. M. Winthrop, du Massachusetts, s'apprêtait à parler après lui lorsque le comité général a levé la séance.

L'hon. Silas Wright, a été investi de ses fonctions de Gouverneur de l'Etat de New-York.

Le meeting qui devait avoir lieu à Bâton-Rouge le 9 est renvoyé au 25, à ce que nous voyons par la Gazette. Le meeting ayant pour la discussion des moyens d'améliorer l'agriculture en Louisiane, ne saurait manquer d'être nombreux et intéressant.

Nous voyons par les journaux de Philadelphie que l'affaire de l'évêque épiscopalien Onderdonk est terminée.

Les témoignages étant entendus et les débats fermés, le vote a été comme suit:

COUPABLE.—Les évêques Chase, Brownell, Hopkins, Smith, McIlvaine, Polk, Lee, Johns, Eastburn Henshaw et Freeman, 11; et les trois évêques accusateurs, Meade, Stey et Elliot, en tout 11.

NON COUPABLE.—Ives, Doane, Kemper, De Lancey, Wittingham. 5.

Sur l'application de la peine, la déposition a été repoussée par une voix.

La question de suspension définitive ayant été posée, elle a été décidée dans l'affirmative par 9 contre 8.

On pense qu'on publiera les détails de ce procès singulier. Les amis du condamné le demandent eux même alléguant qu'on a été contre lui d'une sévérité outrée.

MEXIQUE.

Par le navire *Herman*, arrivé hier de Vera Cruz, nous avons reçu des journaux de Mexico jusqu'au 21 décembre.

Le ministre des relations extérieures avait annoncé le 14 à la Chambre des députés, que le département de San Luis de Potosi avait adhéré au mouvement contre Santa Anna, ainsi que la garnison de la forteresse de Ulloa. Il donnait aussi communication d'une manifestation de même nature de l'assemblée de Michoacan.

Don Antonio Diez de Bonilla a été nommé à la préfecture du Centre en remplacement de D. Francisco Ortez de Zarate.

D. Nicolas Bravo a été nommé général en chef de l'armée chargée de défendre le gouvernement.

D. Pedro Cortazar est chargé du commandement des opérations militaires, en lieu et place de Santa Anna, et cette nomination a été notifiée à ce dernier, le 7 décembre, en le sommant de venir à Mexico, pour rendre compte de sa conduite.

A Vera Cruz on a brûlé les portraits de Santa Anna aux acclamations de la multitude.

El Siglo XIX dit que le 10 décembre à une heure du matin, l'hôtel de monnaies de Guanajuato a été assailli, d'ordre de Santa Anna, par un escadron de cavalerie, et l'on en a enlevé cent trente-cinq mille piastres appartenant à divers Mexicains. (L'ordre portant expressément de ne rien prendre appartenant aux étrangers.) Il ajoute, que l'ex-ministre Haro, et le général Pacheco avaient pris, immédiatement après, la direction de Lagos, afin d'envoyer ces dépouilles opimes, sans perte de temps par Silao, avec quelques contributions qu'ils ont fait mettre sur les effets de la foire—contribution qui devait donner une cinquantaine de mille piastres. Enfin, le même journal dit que le *contre-pronunciamiento* dont parle Santa Anna dans sa lettre interprétée à Canalizo, n'a point eu lieu à Zacatecas.

On disait à Vera Cruz que les communications avec Mexico étaient suspendues. Les nouvelles qu'on avait se réduisaient donc à quelques rumeurs, plus ou moins probables. On disait que Santa Anna était entre Puebla et Mexico à la tête d'environ trois mille hommes, et qu'il se disposait à marcher sur Mexico suivant les uns, sur Vera Cruz suivant les autres. Quoiqu'il en soit, on se préparait à Vera Cruz afin de lui faire une vigoureuse résistance.

On a, de Mexico, des lettres jusqu'au 28 décembre, mais elles ne contiennent rien de décisif. Les journaux sont remplis de documents officiels d'un intérêt tout à fait local.

On assurait que Echeverria n'avait pas encore pris possession du ministère des finances. On doute même qu'il accepte. En attendant M. Riva Palacio remplit ses fonctions par interim.

De tout cela il résulte que si la cause de Santa Anna n'est pas gravement compromise, on ne saurait dire encore qu'elle est perdue.

NOUVELLE-GRENADE.—On lit dans le *Journal du Commerce* de New York: Extrait d'une lettre particulière de Carthagène, 25 novembre 1844:

"Il vous sera sans doute agréable d'apprendre que M. Blackford, notre chargé d'affaires à Bogota, vient de réussir à régler avec le gouvernement de la Nouvelle Grenade et d'une manière satisfaisante la réclamation Morris, qui était pendante depuis vingt ans.

"M. Blackford a aussi réglé diverses autres réclamations, celle de Bychance entre autres.

"Le brick des Etats-Unis *Oregon*, est arrivé ici le 14 ayant à bord le commodore Crost, qui va prendre le commandement de l'escadre de l'Océan Pacifique. A bord du même brick est aussi venu M. E. Dixon, porteur de dépêches pour le gouvernement. L'Oregon attendra M. Blackford qui s'en retourne aux E. U.

"L'élection d'un président agite maintenant tous les esprits. Le siège est disputé par le général Mosquera et Borrero et le docteur Cuervo.

PEROU.—Les nouvelles par Carthagène, vont jusqu'au 30 octobre. Les affaires politiques étaient toujours les mêmes. Le général insurgé Cartello, marchait sur Lima. Le Congrès devait s'assembler en décembre, et l'on disait qu'on guerirait ses propensités révolutionnaires en l'élisant président. Bon remède pour être toujours en révolution.

RAPPORT OFFICIEL DES DEBATS DU SENAT DE LA LOUISIANE.

LUNDI, 13 janvier 1845.

Le Sénat se réunit à l'heure accoutumée.

Le secrétaire reçoit l'ordre de transmettre à la Chambre des Représentans le bill relatif aux annonces de jugement dans la cour du 1er. district judiciaire.

M Downs, au nom du comité des finances auquel a été référé l'acte pour venir en aide à la 1ère municipalité, rapporte le dit bill avec un amendement au préambule et un autre dans le corps du bill.

M Downs entre dans quelques explications au sujet de ces amendemens. Il consent à abandonner la différence entre le montant de l'intérêt dû sur l'échange des bons de l'Etat et celui de l'intérêt dû sur les bons de la municipalité qui ne sont pas encore payés, mais il ne consentira pas à ce que l'on remette à la municipalité ce qu'elle a déjà payé à compte de l'intérêt. Il est encore dû $7000—$7277 66,00 ont été payés par la municipalité. Il n'est pas d'avis que cette dernière somme soit remboursée à la municipalité. Il est vrai que les bons de l'Etat émis en faveur de la municipalité n'ont pas été négociés, mais ils ont été placés dans la Banque des Citoyens comme une garantie pour leur circulation. L'intérêt dû par la municipalité est resté la différence entre l'intérêt des bons et l'intérêt des bons de l'Etat, c'est-à-dire cinq et six pour cent. On ne peut rien faire raisonnablement de plus que remettre à la municipalité ce qu'elle doit encore.

Sur motion de M. Slidell, le bill ci-dessus est mis à l'ordre spécial du jour pour jeudi prochain.

M Allen, au nom du comité des milices auquel a été référé le mémoire de la compagnie d'artillerie des Américains natifs, présente un bill dans le sens de ce mémoire.

M Allen entre à ce sujet dans quelques explications, puis, sur motion de M. Bernard, le débat est renvoyé à jeudi prochain.

M. Slidell, au nom du comité spécial auquel a été référé le bill relatif à la création d'une compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, rapporte le dit bill, déclarant que le comité se réservait d'y proposer des amendemens qu'il jugerait convenables pour l'intérêt de la compagnie, des assureurs et du public.

Sur motion de M. Slidell, ce bill est mis à l'ordre du jour pour vendredi prochain.

M. Bernard annonce qu'il présentera prochainement un bill pour remettre en vigueur l'acte qui avait incorporé la compagnie d'Artillerie de Baton Rouge.

Sur motion, la résolution de la Chambre accordant une indemnité à l'honorable F. W. Brewer, juge de paix, des Rapides, est prise en considération et adoptée.

M. Downs, annonce qu'il introduira incessamment un acte pour répartir la taxe foncière entre les paroisses Ouachita et de Morehouse.

M. Ledoux, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, introduit un acte qui accorde à B. B. Symes le privilége exclusif de tenir un bac à Shreve's Cut off, sur le Mississipi.

Sur motion de M. Slidell, le Sénat prend en considération et adopte la résolution qui revêt le plus ancien juge de paix de la paroisse Plaquemines de tous les pouvoirs du juge de paroisse, pendant l'absence de ce dernier magistrat, qui, en sa qualité de membre de la Convention, est obligé de suivre les délibérations de cette assemblée.

M. Slidell, après dispense, introduit une résolution pour fixer les réunions du Sénat à cinq heures du soir, tous les jours que la Convention siègera.

M. Ledoux propose d'amender la résolution en substituant neuf heures du matin à cinq heures du soir.

L'amendement de M. Ledoux est adopté et la résolution passe.

Sur motion, le secrétaire reçoit l'ordre d'aller informer la Chambre du concours du Sénat à la résolution qui accorde un congé au juge Brower et à celle qui confère certains pouvoirs au plus ancien juge de paix de Plaquemines.

Sur motion, le Sénat s'ajourne à demain, neuf heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

LUNDI, 13 janvier 1845.

La Chambre s'assemble conformément à l'ajournement. 44 membres répondent à l'appel.

Sur motion de M. Gaudet, le serment est administré à M. Brou de St. Charles, qui, par suite de maladie, n'avait pu jusqu'à présent prendre possession de son siége.

L'orateur soumet à la Chambre, le rapport annuel du trésorier d'Etat, qui est renvoyé au comité de finances.

M. Flucker présente une résolution requérant le comité de l'agriculture, du commerce et des manufactures de faire un rapport sur les moyens d'empêcher les fraudes qui se commettent sur la dimension des planches employées à l'emballage pour le coton, et une résolution chargeant aussi le comité du pénitentiaire de savoir si les fraudes existent dans celles qui sortent de cet établissement. Ces résolutions sont adoptées.

M. Davigne présente une pétition du Dr. Mevaux, principal d'un établissement d'instruction à la Nlle Orléans, le pétitionnaire réclame une charte qui lui octroie le droit de conférer le grade de Bachelier-ès-arts aux élèves qui seront dignes de cette distinction. Renvoi au comité de l'instruction publique.

M. Ray présente un mémoire des habitans de Ouachita qui réclament la formation d'une nouvelle paroisse. Renvoi à un comité spécial.

M. Parham présente une résolution pour la nomination d'un comité des deux Chambres, chargé de l'examen des comptes du Trésorier.

M. Gayarré introduit une résolution demandant la nomination d'un comité de cinq membres, en dehors des délégués de la ville, pour s'enquérir des limites de la 1ère et de la 2e Municipalité, et pour faire leur examen, un rapport sur ce sujet. Adopté.

M. Watterston présente une résolution qui enjoint au comité des améliorations intérieures de s'enquérir de la nécessité d'abolir la place d'ingénieur d'Etat et de vendre les propriétés de l'Etat sujettes à dépérissement. Adopté.

M. Peck présente une pétition de plusieurs habitans des Catahoula, Rapides et Natchitoches, qui demandent la création d'une nouvelle paroisse. M. Texada demande le dépôt de cette pétition sur le bureau jusqu'à l'appel de la Chambre, attendu l'absence du représentant de Natchitoches. La portion de la pétition qui réclame l'amélioration de Little River est référée au comité des améliorations intérieures, et le reste déposé sur le bureau jusqu'à appel.

M. Gayarré présente une résolution qui fait ressortir le mauvais service de la malle en Louisiane et qui enjoint nos sénateurs et nos représentans au Congrès d'employer leurs efforts à obtenir le changement d'un tel état de choses. La résolution établit le chiffre pour lequel la Louisiane est inscrite au budjet des recettes du Département des postes et met en regard le chiffre infiniment plus faible des sommes que dépense ce département dans l'Etat. Première lecture.

L'Orateur nomme MM. Watterston, Wadsworth, Winchester, Hebert et Griffin, membres du comité chargé de faire un rapport sur les limites de la 1ère et de la 2e municipalité.

M. Kilgore présente une résolution qui enjoint au comité des améliorations intérieures de s'enquérir de l'utilité d'envoyer vingt-cinq travailleurs de l'Etat couper du bois dans la paroisse des Avoyelles. Adopté.

M. Peck présente une résolution requérant l'ingénieur d'Etat de fournir à la Chambre un état des dépenses du bureau de travaux publics et autres informations statistiques. Adopté.

M. Benjamin, du comité des affaires non terminées présente, 1o. un bill pour venir à l'aide de John Younes, capitaine de la garde de la 1ère municipalité; 2o un acte pour indemniser les personnes de la Pointe Coupée qui pourraient souffrir de la coupure du Raccourci-Bend; 3o. une résolution abrogeant certaines parties d'un acte concernant la célébration des mariages.

Après dispense des règles, M. Fluker présente une résolution invitant les membres de la Convention à assister aux délibérations de la Chambre dans l'intérieur de l'enceinte réservée aux membres, toutes les fois qu'ils le jugeront à propos.

M. Burthe regarde cette résolution comme peu convenable. Les membres de la Convention ont de fait le droit d'assister aux séances de la Chambre.

M. Fluker regrette de voir que la courtoisie qu'il voulait faire à la Convention, puisse être considérée comme un manque de respect. Il voulait tout simplement répondre à l'invitation que la Convention avait faite, durant son séjour à Jackson, aux membres de la Législature. La résolution est adoptée.

M. Wadsworth, au nom d'un comité spécial, rapporte un bill pour remettre en vigueur la charte du Chemin de Fer de Mexique. Envoi à l'impression.

M. Cruzat, au nom d'un comité spécial, fait un rapport assez développé sur la nécessité de modifier les lois sur le pilotage. Ce rapport est accompagné d'un bill pour amender les différens actes relatifs aux capitaines de port, gardiens de ports et pilotes.

M. Wadsworth, au nom de la minorité du même comité, ne présente point de contre-rapport; mais il promet de prouver plus tard à la Chambre que le bill présenté aurait des inconvéniens assez graves.

M. Gayarré, au nom d'un comité chargé d'examiner la partie du message du gouverneur relative à certains arrangemens faits avec les banques, rapporte un bill pour réviser et amender divers actes relatifs aux réglemens des dettes propres de l'Etat. Lecture du titre et envoi à l'impression.

Les bills suivans sont introduits:

M. Lavergne: bill pour faciliter le recouvrement des cautions fournies dans les affaires criminelles.—M. Fluker: acte pour la vente du mobilier acheté pour la Convention de Jackson.—M. Saille: acte pour changer une subdivision électorale de la paroisse Sabine.—M. Piné: acte pour pourvoir au châtiment de certains crimes; renvoi au comité judiciaire.—M. Winchester: acte pour venir à l'aide de MM. Winchester et Bourdettoue; renvoi au comité des réclamations.—M. Parham: acte pour amender un acte autorisant le gouverneur à vendre les terres qui n'ont pas encore de destination, ainsi que quelques autres d'un intérêt général ou particulier.—M. Cruzat: 1o. acte pour amender les articles 2,053 et 2,054 du Code Civil; 2o. acte pour amender un acte relatif aux écoles publiques des municipalités de la Nouvelle Orléans.—M. Ray: 1o. acte pour pourvoir au jugement de certaines affaires devant les juges de paix; 2o. acte pour reviser et réduire les bills qui fixent les honoraires des greffiers, shérifs, et notaires publics; 3o. acte pour amender certains articles du code de Procédure. Renvoi au comité judiciaire.—M. Van Winkle: 1o. acte pour incorporer l'Eglise Catholique Romaine de St. François, à la Pointe Coupée; 2o. acte pour amender la quatrième section d'un acte autorisant le gouverneur à vendre les terres de l'Etat dont il n'a pas été disposé; 3o. acte pour venir au secours de G. Delamar.—M. Bush: acte pour empêcher les esclaves d'obtenir des liqueurs spiritueuses sans le consentement de leur maître.—M. De Blanc: 1o. acte pour mettre la moitié des taxes d'Etat de St. Martinville à la disposition du jury de police de cette paroisse; 2o. acte pour allouer une certaine somme à la construction d'un monument à Lefebvre, soldat de la Nouvelle Orléans.—M. May: acte pour amender les lois fiscales de l'Etat.—M. Moore: acte pour venir à l'aide de Dupuy & Co., de la paroisse Lafayette.—M. Gardère: bill pour faciliter la collection des taxes de la paroisse d'Orléans.

Après une suspension de quelques instans, l'ordre du jour est appelé.

Ordre du jour.

La Chambre s'occupe du rapport de la majorité et du contre-rapport de la minorité du comité sur l'annexion du Texas.

La Chambre s'occupe d'abord du rapport de la minorité: M. Wadsworth propose l'adoption de ce rapport.

M. Gayarré demande la permission d'appeler l'attention de la Chambre sur la rédaction des résolutions. C'est avec intention qu'il a omis non seulement le mot "enjoint" mais même le mot "requiert"; ce n'est point parce que ces expressions lui ont paru mal appliquées d'ordinaire, mais parce qu'il a eu le désir de consulter ceux des membres qui seraient peu disposés à leur emploi.—Nos sénateurs et nos représentans ne reçoivent pas un mandat impératif, au moins une requête formelle de voter pour l'Annexion; on les informe simplement que l'ardent désir du peuple de la Louisiane est que le Texas soit annexé par tous les moyens légaux et constitutionnels. Que la chose soit donc bien entendue. M. G. ne demande pas à la Chambre de donner à nos représentans au Congrès un mandat impératif. Les résolutions leur laissent toute liberté d'action. Tout ce qu'il désire que la Chambre décide, c'est cette question: "la Louisiane veut-elle ou ne veut-elle pas l'annexion du Texas? Voilà tout. Seulement que cela soit établi clairement et franchement. "Comme représentans du peuple de la Louisiane," dit M. G., déclarons si, dans notre opinion, nos constituants sont, oui ou non, en faveur de l'annexion? Jaloux d'arriver au point essentiel et d'écarter toute discussion oiseuse, il a mis un grand soin à rédiger ses résolutions dans la forme la plus concise et la plus adoucie. C'est en quelque sorte du lait et de l'eau édulcorés avec le miel de la conciliation. Son but a été de rallier ceux des whigs qui sont en faveur de l'annexion, mais qui pourraient avoir quelqu'objection contre toute tentative faite pour diriger ou influencer la conduite de nos sénateurs. Que le parti opposé ne refuse donc point la main qu'on lui tend avec franchise et bienveillance.

Dans un gouvernement tel que le nôtre, continue M. Gayarré, il est impossible que l'esprit de parti ne se mêle pas plus ou moins à la vie publique; et plus d'une fois on l'a invoqué dans le but soit de retarder, soit de modifier, soit de faire échouer les mesures présentées par les hommes publics. Ces hommes, quels que pures et honnêtes que soient leurs motifs, se détachent rarement des liens de l'esprit de parti. Whigs et Démocrates voient réciproquement contre les mesures défendues par leurs adversaires. Quelques-unes d'entre eux le font parce que les mesures partent d'une source qui leur est suspecte; d'autres parce qu'ils craignent que le succès de ces mesures ne nuise à leur parti. Mais dans le cours des événemens humains, il arrive quelquefois telles circonstances où les intérêts de notre commune patrie engagent tous les hommes à s'élever au-dessus des influences de partis; quand de tels intérêts sont clairement signalés et qu'un énergique appel à l'Union se fait entendre au cœur de tous les citoyens, que les bannières de partis se mêlent et se confondent sous un même étendard, alors tous les citoyens n'ont pour attendre un but auquel sont attachés la prospérité et l'avenir du pays. Tous se réjouissent, en pareil cas, de s'élever au-dessus des considérations de parti, et convaincus que les intérêts du pays tout entier sont en jeu, ils n'hésitent point à former une masse compacte et que nulle puissance ne saurait rompre. La question d'Annexion sera le creuset où s'éprouvera le patriotisme du pays, et d'où il sortira or pur et sans alliage. Nous ne voterons pas sur la question simplement comme whigs ou démocrates, mais avec un esprit Américain, un cœur Américain. S'il est vrai que l'Annexion soit utile à la Louisiane, nous traiterons la question comme des Louisianais, et par l'adoption unanime des résolutions, nous montrerons que ce n'est pas un simple triomphe de parti, mais bien l'opinion réelle et réfléchie de l'Etat que nous exprimons.

M. Gayarré prétend que l'annexion n'a plus désormais de portée politique; qu'elle a cessé d'être une mesure de parti, qu'elle est essentiellement une mesure d'Etat qui, si elle est adoptée, réjouira le cœur de tous les Louisianais et contribuera pour jamais à leur bien-être et à leur prospérité. Quand tous les Etats du Sud se prononcent en faveur de l'affaire, quand cette mesure gagne chaque jour du terrain, il serait étrange en vérité que la Louisiane, qui s'y trouve la plus directement et la plus profondément intéressée, fut la dernière à élever la voix et à défendre ce grand boulevard de sa sécurité et de sa prospérité. Pour les Louisianais, il serait superflu d'entrer dans une discussion ayant pour but de démontrer la nécessité de l'annexion. Dans l'admirable document adressé par M. Calhoun à M. King, notre ministre résident en France, les plans de la Grande-Bretagne pour l'abolition de l'esclavage et ses projets sur le Texas ont été développés de la façon la plus lucide et la plus puissante. Cette lettre a montré d'une manière concluante que si le Texas n'est pas annexé, l'esclavage sera prochainement aboli dans ce pays. Ce serait faire insulte à la Chambre que de la croire incapable de sentir les dangers dont un pareil événement nous entourerait. Dans le Nord, l'abolition a déjà levé sa tête audacieuse, et cette horde de fanatiques a pour chef le moderne Erostrate, John Q. Adams, qui a déclaré qu'il aimerait mieux voir l'Union dissoute que le Texas annexé! Qui a pu inspirer un aussi diabolique sentiment, sinon la conviction que l'annexion donnerait une nouvelle force aux institutions du Sud? Les abolitionistes ne cherchent pas à équivoquer, ni à confondre la question, mais ils proclament ouvertement que tel serait le résultat. La vérité, on ne doit pas l'oublier, sort souvent de la bouche d'un ennemi. Si les abolitionistes du Nord et de la prévoyante Angleterre reconnaissent que l'annexion serait l'affermissement de l'esclavage, comment nous, possesseurs d'esclaves, pourrions-nous hésiter à nous prononcer unanimement en faveur de l'annexion? Ainsi ou en nease, tous ne [illegible] d'avis que l'annexion tendrait à perpétuer l'esclavage? Et n'est-ce point précisément par cette raison qu'un parti cherche à faire triompher cette mesure, tandis que l'autre cherche à la retarder ou même à la faire échouer? M. G. ne peut s'imaginer que les représentans de la Louisiane, Etat possédant des esclaves, hésitent un instant à adopter par un vote unanime les résolutions proposées.

L'idée a surgi dans quelques esprits que les produits du Texas pourraient venir faire concurrence aux nôtres. Rien n'est plus futile que cette objection. Si le marché intérieur suffisait à nos produits, elle pourrait avoir quelque poids, et contribuer à appuyer le système étroit et égoïste qui demande l'exclusion de Texas à cause de la concurrence qu'il peut créer à nos produits. Mais c'est un fait bien connu que chaque année 1,800,000 balles de coton américain partent pour l'étranger; et le refus d'annexion ne préviendrait pas la concurrence qu'il peut nous faire; loin de là, il la rendrait plus redoutable; car la Grande Bretagne n'hésiterait pas à faire à ce pays des avantages commerciaux qui lui assureraient une certaine supériorité sur nous. Quant au sucre, la Louisiane n'en produit guères que le tiers de ce qui s'en consomme dans les Etats-Unis. La balance vient de la Havane et d'autres sources. Tous ceux qui considèrent la force et l'expansion des Etats-Unis et le rapide accroissement de notre population, se convaincront que jamais la culture du sucre ne pourra s'augmenter dans la même progression que la population, et que sous peu d'années la culture du sucre en Louisiane sera de beaucoup au dessous du tiers de la consommation de l'Union. Mais ce n'est point là l'important. "La véritable question est celle-ci: "Si nous refusons d'annexer le Texas, ne nous exposons nous pas au risque d'avoir sur nos frontières méridionales un état libre, et de perdre ainsi les moyens de produire du coton?" La véritable question emporte avec elle l'existence de l'esclavage.

Mais même en mettant de côté cette considération, nous devons encore insister énergiquement sur l'Annexion, parce que les intérêts et les produits du Texas sont les mêmes que les nôtres. Il est évident que si le Texas était uni à nous, une force mutuelle naîtrait de l'union même, parce que nos intérêts sont les mêmes; et que des voisins divisés ne tardent pas à se devenir réciproquement funestes. Qu'on jette un coup d'œil sur les divers avantages que nous vaudra l'Annexion. Le Golfe de Mexique deviendra en quelque sorte un lac américain; ses rivages se couvriront de ports et de phares qui offriront aide et sécurité à notre commerce. Une force maritime assez considérable deviendrait nécessaire pour protéger nos côtes, et cela serait un avantage pour la Louisiane. Le gouvernement-général serait en outre obligé d'établir des communications par terre avec le Texas, à travers Natchitoches, et des routes pour le transport des malles. Les paroisses de l'Ouest, au lieu de se trouver en quelque sorte placées dans une impasse sans issue, deviendraient le grand chemin du Texas.

La Rivière Rouge deviendrait plus importante aux yeux du gouvernement. Des allocations plus considérables seraient obtenues pour l'enlèvement du Raft, surtout parceque nos réclamations seraient appuyées par la multitude innombrable qui irait s'établir au Texas. Le commerce de la Nouvelle-Orléans deviendrait plus productif et plus considérable; et notre ville deviendrait la capitale du Texas, comme elle est maintenant le grand marché du Sud et de l'Ouest. L'Etat tout entier jouirait de plus de sécurité, puisqu'il aurait à ses côtés un Etat comme les possesseurs d'esclaves.

M. G. ne veut pas pousser plus loin ses observations. Il ne dira rien des prétendus droits que s'arroge le Mexique. Cette omission est faite à dessein, attendu ce qu'il a été démontré à diverses reprises que ces droits avaient depuis longtems cessé d'exister. La question est maintenant devant le Congrès, et il est de la plus haute importance qu'une énergique et convenable expression d'opinion émane de la Législature. Maintenant que l'élection présidentielle est terminée, et que l'excitation des partis a cessé, que nos Sénateurs et nos Représentans soient solennellement informés qu'il n'y a plus parmi nous de division, et qu'ils votent ensuite d'après les inspirations de leur conscience et le sentiment de leur responsabilité.

Ses sentiments sur ce sujet sont vifs, mais il s'est efforcé d'y apporter tout le sang froid et toute la réserve possible. Il désire que la conduite de la Chambre ne soit pas influencée par des considérations politiques. Il espère que son verdict sur cette grande question sera rendu avec un calme et une gravité dignes du sujet, digne de la Louisiane et de la [illegible] qu'elle occupe dans l'Union. Il espère que les résolutions seront adoptées à l'unanimité. Ainsi que ce noble fleuve, le Père des Eaux, après avoir franchi ses barrières et poussé ses flots dans toutes les directions, rentre dans son lit avec plus de force et roule majestueusement dans une seule masse ses ondes vers la mer; rappelons nos forces dépensées pour des luttes de partis, rappelons les dans le lit profond du patriotisme, et qu'elles roulent d'un même élan vers l'Océan sans bornes de prospérité nationale que la main bienfaisante de Dieu ouvre devant nous.

M. Newport ne veut point discuter la question, mais il a besoin d'exprimer sa surprise qu'un comité, composé de représentans de l'Etat, croie nécessaire de faire adopter à la Chambre une résolution qui désapprouve l'annexion, et cela au moment même où l'Angleterre s'efforce de faire échouer nos plans et de s'opposer à nos progrès. Si l'on en croit les journaux, cette puissance a fait au Texas l'offre de lui garantir son indépendance et de lui donner un bonus annuel de $500,000 pendant dix ans, pour prix de certains priviléges commerciaux. Si la Grande Bretagne obtenait une fois la suzeraineté du Texas, que pourrions nous attendre, sinon l'émancipation de nos esclaves par la puissance ennemie qui menacerait nos frontières. L'Angleterre tend en ce moment à cette souveraineté; elle est en traité pour la Californie et elle a déjà usurpé l'Orégon. Nous verrons bientôt sa domination s'étendre du golfe du Mexique à l'Océan Pacifique, et nous pourrons nous attendre à voir une ligne de forts se former dans cette immense espace de sorte qu'elle nous menacera par tous les points, non seulement à l'aide des sauvages tribus Indiennes, mais encore à l'aide de notre population esclave. Le danger est imminent, la guerre n'est pas improbable, et les hostilités avec l'Angleterre, c'est une population ennemie dans le Sud-Ouest, et parmi nous les fanatiques abolitionistes secondés par les fanatiques de l'Est. Ces considérations l'engagent à donner son appui cordial aux résolutions.

M. Parham désire expliquer le vote qu'il se propose de donner. Quelque ait été le but du comité en les présentant, il est accompli maintenant. Si l'intention de représentant qui a présenté la résolution, a été d'affaiblir le parti auquel appartient M. Parham, elle n'aura pas grande portée. Il n'y avait aucun motif pour introduire la résolution que l'on discute. L'Etat s'est prononcé en faveur de James K. Polk pour la présidence, et ce vote a dû être considéré comme l'expression du vœu de la Louisiane. Elle a été proclamée par les journaux démocratiques, et cependant au moment on s'assemble une Législature whig, le procédé n'est pas vient avec ses résolutions, non point pour renforcer votre opinion, mais pour mettre les whigs dans une fâcheuse difficulté. Le plan de M. Tyler s'est accompli grâce à ses intrigues, l'un des hommes d'Etat les plus éminents, l'un des patriotes les plus purs qui aient jamais vécu, un homme qui n'est inférieur qu'à celui qu'on a surnommé le Père de la Patrie, a été vaincu par un candidat à peine connu. Le représentant de la Nouvelle Orléans se défend de toute espèce d'esprit de parti, cependant il ne ménage pas M. J. Q. Adams, whig, parce que le représentant du Massachusetts est opposé à l'Annexion du Texas, que, selon lui, doit contribuer à l'extension de l'esclavage. Quels sont les motifs de M. Ingersoll dans le rapport qu'il a recommandé l'Annexion? Le principal, c'est que l'Annexion l'abolirait, et fixera par étendre l'esclavage. M. Wilkins, autre suppôt de l'annexion du Nord, est de la même opinion. Les démocrates du Nord sont partisans de l'annexion, à cause de sa tendance à l'abolition de l'esclavage. Les démocrates du Sud, parce qu'elle contribuera à maintenir cette institution. Ils ne sont pas moins opposés d'opinion que les whigs du Nord et ceux du Midi. M. P. n'a rien d'objection contre la résolution. Les whigs de ceux de Compondie sont en faveur de l'Annexion. On prétend qu'ils craignent l'Angleterre, mais parce qu'ils désirent l'extension de notre gouvernement, autant que cela peut être compatible avec l'honneur et l'intérêt national. Tout ce qu'on a dit de l'intervention anglaise, n'est qu'un moyen pour séduire les imaginations. Quoiqu'il en soit, M. P. espère que les whigs se réuniront unanimement, et mettront la question hors de l'arène politique. (*A continuer.*)

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

Deuxième partie.

(Pour la 1re partie, voir l'Abeille du 20 novembre au 7 janvier, pour la 2de. du 10 au 13 janvier.)

REVEIL.

Lorsque Franz revint à lui, les objets extérieurs semblaient une seconde partie de son rêve; il se crut dans un sépulcre où pénétrait à peine, comme un regard de pitié, un rayon de soleil; il étendit la main et sentit de la pierre; il se mit sur son séant; il était couché dans son burnous sur un lit de bruyères sèches, fort doux et fort odoriférant. Toute vision avait disparu, et, comme si les statues n'eussent été que des ombres sorties de leurs tombeaux pendant son rêve, elles s'étaient enfuies à son réveil. Il fit quelques pas vers le point d'où venait le jour; à toute l'agitation du songe succédait le calme de la réalité. Il se vit dans une grotte, s'avança du côté de l'ouverture, et, à travers la porte cintrée, aperçut un ciel bleu et une mer d'azur. L'air et l'eau resplendissaient aux rayons du soleil du matin; sur le rivage, les matelots étaient assis, causant et riant; à dix pas en mer, la barque se balançait gracieusement sur son ancre.

Alors il savoura quelque temps cette brise fraîche qui lui passait sur le front; il écouta le bruit affaibli de la vague qui se mourait sur le bord, et laissait sur les roches une dentelle d'écume blanche comme de l'argent; il se laissa aller sans réfléchir, sans penser à ce charme divin qu'il y a dans les choses de la nature, surtout lorsqu'on sort d'un rêve fantastique; puis peu à peu cette vie du dehors si calme, si pure, si grande lui rappela l'invraisemblance de son sommeil, et les souvenirs commencèrent à rentrer dans sa mémoire. Il se souvint de son arrivée dans l'île, de sa présentation à un chef de contrebandiers, d'un palais souterrain plein de splendeurs, d'un souper excellent et d'une cuillerée de haschich. Seulement, en face de cette réalité de plein jour, il lui semblait qu'il y avait au moins un an que toutes ces choses s'étaient passées, tant le rêve qu'il avait fait était vivant dans sa pensée et prenait d'importance dans son esprit. Aussi de temps en temps son imagination faisait asseoir au milieu des matelots, ou traverser un rocher, ou se balancer sur la barque, une de ces ombres qui avaient étoilé sa nuit de leurs regards et de leurs baisers. Du reste, il avait la tête parfaitement libre et le corps parfaitement reposé; non lourdeur dans le cerveau, mais, au contraire, un certain bien-être général, une faculté d'absorber l'air et le soleil plus grande que jamais. Il s'approcha donc gaiment de ses matelots. Dès qu'ils le virent, ils se levèrent, et le patron s'approcha de lui.

—Le seigneur Simbad, lui dit-il, nous a chargés de tous ses compliments pour Votre Excellence, et nous a dit de lui exprimer le regret qu'il a de ne pouvoir prendre congé d'elle, mais il espère que vous l'excuserez quand vous saurez qu'une affaire très pressante l'appelle à Malaga.

—Ah ça, mon cher Gaetano, dit Franz, tout cela est donc bien véritablement une réalité? Il existe un homme qui m'a reçu dans cette île, qui m'y a donné une hospitalité royale, et qui est parti pendant mon sommeil?

—Il existe si bien, que voilà son petit yacht qui s'éloigne, toutes voiles dehors, et que, si vous voulez prendre votre lunette d'approche, vous reconnaîtrez, selon toutes probabilités, votre hôte au milieu de son équipage.

Et en disant ces paroles Gaetano étendait le bras dans la direction d'un petit bâtiment qui faisait voile vers la pointe méridionale de la Corse. Franz tira sa lunette, la mit à son point de vue, et la dirigea vers l'endroit indiqué. Gaetano ne se trompait pas. Sur l'arrière du bâtiment, le mystérieux étranger se tenait debout, tourné de son côté, et tenant comme lui une lunette à la main. Il avait en tout point le costume sous lequel il était apparu la veille à son convive, et agitait un mouchoir en signe d'adieu. Franz lui rendit son salut, en tirant à son tour son mouchoir et en l'agitant comme il agitait le sien. Au bout d'une seconde, un léger nuage de fumée se dessina à la poupe du bâtiment, se détacha gracieusement de l'arrière et monta lentement vers le ciel, puis une faible détonation arriva jusqu'à Franz.

—Tenez, entendez-vous? dit Gaetano, le voilà qui vous dit adieu. Le jeune homme prit sa carabine et la déchargea en l'air, mais sans espérance que le bruit pût franchir la distance qui séparait le yacht de la côte.

—Qu'ordonne Votre Excellence? dit Gaetano.

—D'abord que vous m'allumiez une torche.

—Ah! oui, je comprends, reprit le patron, pour chercher l'entrée de l'appartement enchanté. Bien du plaisir, Excellence, si la chose vous amuse, et je vais vous donner la torche demandée. Moi aussi j'ai été possédé de l'idée qui vous tient, et je m'en suis passé la fantaisie trois ou quatre fois; mais j'ai fini par y renoncer. Giovanni, ajouta-t-il, allume une torche et apporte-la à Son Excellence. Giovanni obéit, Franz prit la torche et entra dans le souterrain, suivi de Gaetano.

Il reconnut la place où il s'était réveillé à son lit de bruyère encore tout froissé, mais il eut beau promener sa torche sur toute la surface extérieure de la grotte, il ne vit rien, si ce n'est, à des traces de fumée, que d'autres avant lui avaient déjà tenté inutilement la même investigation. Cependant il ne laissa pas un pied de cette muraille granitique, impénétrable comme l'avenir, sans l'examiner; il ne vit pas une gerçure qu'il n'y introduisît la lame de son couteau de chasse. Il ne remarqua pas un point saillant qu'il n'appuyât dessus, dans l'espoir qu'il céderait; mais tout fut inutile, et il perdit, sans aucun résultat, deux heures à cette recherche. Au bout de ce temps, il y renonça; Gaetano était triomphant.

Quand Franz revint sur la plage, le yacht n'apparaissait plus que comme un petit point blanc à l'horizon; il eut recours à sa lunette, mais même avec l'instrument il était impossible de rien distinguer. Gaetano lui rappela qu'il était venu pour chasser des chèvres, ce qu'il avait complètement oublié. Il prit son fusil, et se mit à parcourir l'île de l'air d'un homme qui accomplit un devoir plutôt qu'il ne prend un plaisir, et au bout d'un quart d'heure il avait tué une chèvre et deux chevreaux. Mais ces chèvres, quoique sauvages et alertes comme des chamois, avaient une trop grande ressemblance avec nos chèvres domestiques, et Franz ne les regardait pas comme du gibier.

Puis de plus puissantes pensées préoccupaient son esprit. Depuis la veille il était véritablement le héros d'un conte des Mille et une Nuits, et invinciblement il était ramené vers la grotte. Alors, malgré l'inutilité de sa première perquisition, il en recommença une seconde, après avoir dit à Gaetano de faire rôtir un des deux chevreaux. Cette seconde visite dura assez longtemps, et lorsqu'il revint le chevreau était rôti et le déjeuner était prêt.

Franz s'assit à l'endroit où, la veille on était venu l'inviter à souper de la part de son hôte mystérieux, et il aperçut encore, comme une mouette bercée au sommet d'une vague, le petit yacht qui continuait de s'avancer vers la Corse.

—Mais, dit-il à Gaetano, vous m'avez annoncé que